



# INFO

Janvier 2019, no 1



Prochaine séance du conseil  
12 février 2019



## ÉCHOS DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

À la dernière séance du conseil municipal, tenue le 15 janvier 2019, le conseil a adopté un projet de règlement portant sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux afin de tenir compte de l'entrée en vigueur de la Loi sur le cannabis. Auparavant la consommation de drogue était interdite pendant les heures de travail. Dans le nouveau règlement, il est précisé que la consommation de toute drogue, légale ou illégale, est interdite pendant les heures de travail.

Le conseil a également adopté une politique de prévention du harcèlement. Une résolution a été adoptée pour appuyer la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans ses démarches pour l'obtention de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges.

Une demande d'aide financière a été déposée auprès de l'agence 9-1-1 afin d'obtenir une subvention pour la réalisation d'un plan municipal de sécurité civile.



## RAPPEL IMPORTANT

### COLLECTE DES DÉCHETS AUX SEMAINES

2

Depuis le 2 janvier dernier, la collecte des ordures est effectuée à toutes les deux semaines, **les mardis**. Quant aux encombrants (matelas, meubles, etc...), ceux-ci seront ramassés quatre fois par année. Vous devez obligatoirement utiliser le bac de 360 litres que vous avez reçu (celui avec le couvercle vert). Pour l'horaire des cueillettes, veuillez vous référer au calendrier des activités inséré dans le présent dépliant.



## JOURNÉE DES MOTONEIGES ANTIQUES

ÉVÉNEMENT À NE PAS MANQUER LE 2 FÉVRIER PROCHAIN

### HORAIRE DE LA JOURNÉE

- 10h** Ouverture du site  
Exposition intérieur de motoneiges antiques: un prix sera remis en soirée pour la motoneige « coup de cœur »
- 12h** Départ des motoneiges pour la randonnée au coût de 10\$, inscription sur place
- 18h** Souper « méchoui » Marc Besner, billets en vente au coût de 30\$, pour information et achat 450.802.1037
- 20h30** Soirée dansante avec le groupe Matt Rock
- Nouveau cette année: concours/dégustation de fèves au lard sous le chapiteau. Un prix pour les meilleures « beans » sera remis en soirée. Pour participer au concours, bien vouloir vous inscrire au 450.802.1037. Bien entendu, le public est invité à venir déguster et ainsi encourager les participants.
  - Service de bar sur place
  - Service de cantine disponible: les profits seront remis à l'organisme Société canadienne du cancer dans le cadre de l'événement Relais pour la vie, responsable Kim Lalonde
  - Feu de joie et musique d'ambiance carnavalesque tout au long de la journée.



ÉVÉNEMENT À NE PAS MANQUER LE 9 FÉVRIER PROCHAIN

### SLEIGH RIDE

### HORAIRE DE LA JOURNÉE

- 11h** Départ de la « Sleigh Ride », pour information contactez Mario Asselin au 450.802.3593
- 18h** Souper servi par Les délices de Karine et Patrick  
Soirée rétro avec le groupe Catch the pin-ups, rock n' roll cover band



## HOMMAGE À MICHEL LEPAGE

Après plusieurs années d'interruption, la troupe de théâtre revient avec une pièce hilarante, « Embarquement immédiat » le 22 février 2019 à compter de 20h au coût de 20\$ et le 23 février avec souper au coût de 40\$ et commençant à 18h30. Les billets peuvent être récupérés soit auprès des acteurs soit au bureau municipal.

## REPAS PARTAGÉS



La prochaine rencontre des « repas partagés » aura lieu le 6 février prochain, Venez déguster un bon repas dans une atmosphère conviviale. Bienvenue à tous!

## CLUB DE L'ÂGE D'OR SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON



Venez-vous amuser avec nous, le mercredi 13 février prochain à 13h30 au centre communautaire. Partie de cartes suivie d'un souper et d'une soirée dansante.





## HORAIRE D'OUVERTURE DU CHALET ET DE LA PATINOIRE

Veillez noter que cet horaire peut être modifié si la température ne permet pas de maintenir une bonne qualité de glace ou selon les recommandations de la Municipalité. Il se peut également que le chalet de la patinoire soit fermé à l'occasion mais il sera quand même possible de patiner selon l'horaire prévu.



Jours	Avec surveillance	Sans surveillance
Dimanche	13h à 21h	
Lundi	18h à 22h	15h à 18 h
Mardi	18h à 22 h	15h à 18h
Mercredi	18h à 22h	15h à 18h
Jeudi	18h à 22 h	15h à 18h
Vendredi	18h à 23h	15h à 18h
Samedi	13h à 23h	

## DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES

Conformément au Règlement sur les nuisances, il est strictement interdit de laisser de la neige sur les routes, rues, ou chemins de la Municipalité. Nous faisons appel à la collaboration des citoyens afin de rendre nos voies de circulation sécuritaires.

La Municipalité déneige les trottoirs du village en soufflant la neige sur les propriétés privées contigües. À cet effet, nous vous référons à l'article 69 de la *Loi sur les compétences municipales* qui se lit comme suit: « Toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus ». Au sens de ce cette loi, une voie publique inclut les trottoirs.

## STATIONNEMENT HIVERNAL

La Sûreté du Québec tient à rappeler aux propriétaires de véhicules qu'il est strictement interdit de se stationner sur le chemin public, entre minuit et 7h, pour la période du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril sous peine d'amende.